

GIROLLES INFOS

BULLETIN MUNICIPAL N° 31



Imprimé par nos soins

Janvier 2025

Chers Habitantes Et Habitants

Les membres du conseil municipal, les agents communaux et moi-même, vous présentons pour cette année 2025 nos meilleurs vœux de santé et de prospérité, pour vous et vos proches.

Nous restons à vos côtés et à votre service pour améliorer votre cadre de vie, entretenir la convivialité et le vivre ensemble par le respect des règles de bon voisinage ainsi que la communication intergénérationnelle.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal une information la plus complète possible sur les réalisations 2024 et les projets 2025 ainsi que des articles traitant du patrimoine local, des animations.

*Les Adjointes
Les conseillers Municipaux
Les Agents communaux
Le Maire*

Réalisations 2024 et projets 2025

Réalisations 2024

• Voirie :

Cette année le revêtement de la rue de la Ratelle a été refait. L'arasement des banquettes des rues de la Ratelle et Bouchardat a été réalisé afin de permettre un meilleur écoulement des eaux de pluie afin de protéger les chaussées en évitant au maximum la stagnation de l'eau sur la chaussée.

Le renforcement par enrochement de la digue de l'étang a vu un premier tronçon de 100 mètres réalisé début 2024

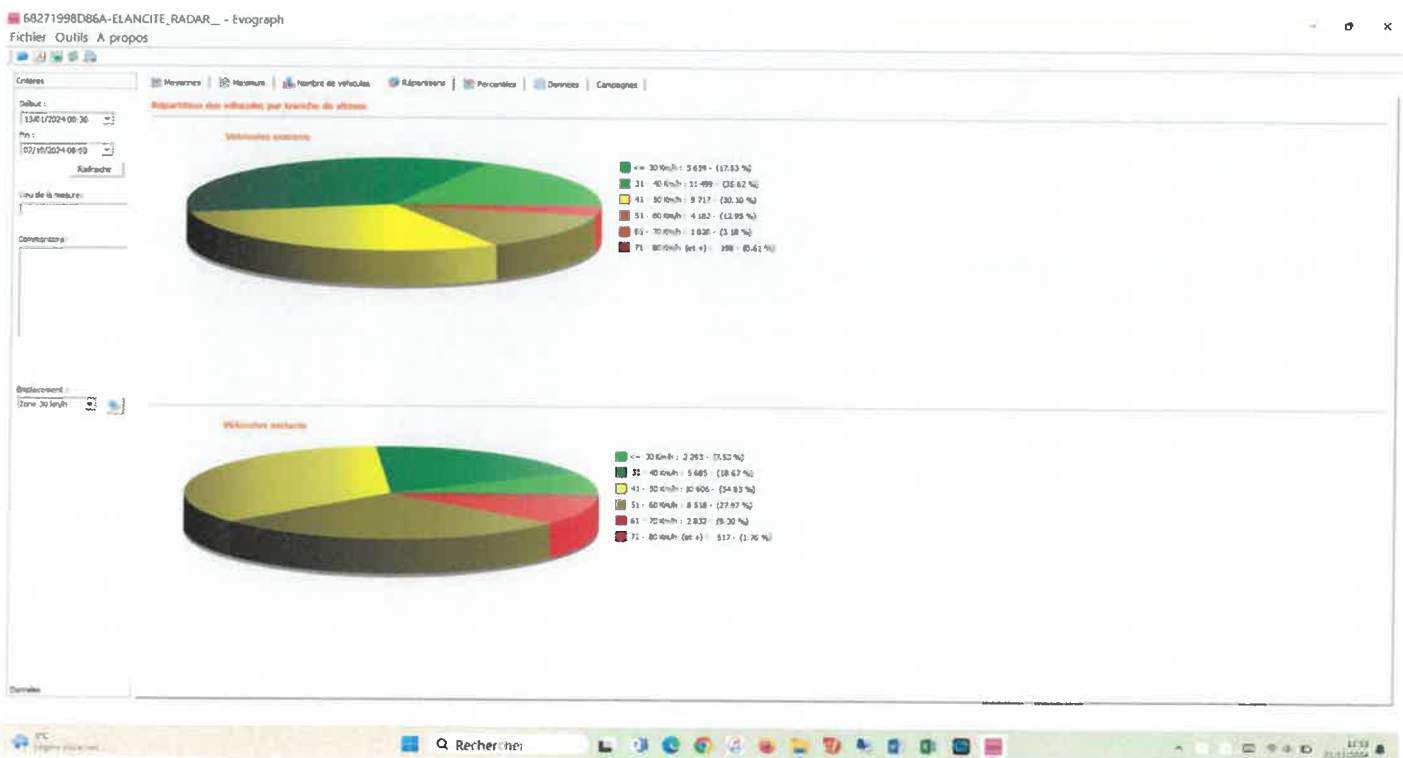
La Fibre optique :

La fibre optique est maintenant opérationnelle pour l'ensemble de la commune, même s'il existe encore quelques problèmes de raccordement avec les différents opérateurs.

• Sécurité routière : bilan radar pédagogique :

Le bilan de l'installation du radar pédagogique est plutôt mitigé pour 2024. En effet encore 16.74% des automobilistes passent au-delà des 50 kms/h lorsqu'ils en entrent dans le village (pour quand même 83.38 % qui passent dans le respect du code de la route.

Dans le sens sortant c'est 38,97 % qui ne respectent pas la limitation (pour 61,03 % dans la norme). J'ai sollicité la gendarmerie pour des contrôles plus fréquents. Pour info les records enregistrés sont de 117 km/h dans le sens entrant et de 111 dans le sens sortant



Projets 2025

► Voirie :

Les travaux d'entretien de la voirie représentent une part importante du budget et sont réalisés régulièrement. Pour 2025, les travaux se concentreront sur la voirie à l'intérieur du village. Pour l'année 2025 la réfection de la chaussée rue Bouchardat est au programme

► Sécurité routière :

Aménagements entrées et centre village : les subventions sont obtenues et les travaux devraient des réaliser au premier semestre 2025.

► Enfouissement des lignes électriques :

Ce projet a été annulé au regard des coûts trop élevés et de l'impossibilité du SDEY à nous fournir des devis clairs et précis.

► Le projet photovoltaïque :

Le permis de construire est en instruction depuis juillet 2022. Des compléments d'information demandés par la DREAL en septembre ont été fournis. L'enquête publique devrait démarrer dès l'obtention du permis de construire au cours de premier trimestre 2025.

► Remise en état de la digue de l'étang :

Les travaux ont débuté en début d'année 2024. Ils sont terminés pour cette 1ère tranche. Une nouvelle tranche est prévue début 2025. Une subvention est en demande.

► Photovoltaïque en toiture sur les bâtiments communaux :

Cette étude avec le concours de la CCAVM ne se fera certainement pas, les toitures de nos bâtiments communaux ne correspondant pas aux critères de surface et d'exposition exigées par le bureau d'étude.

► Etat Civil 2024 :

Cette année, nous avons eu le plaisir d'enregistrer la naissance de :

- Léana Carli Pautard née 06/05/2024
- Arya Origa née 29/04/2024

Aucun mariage n'a été célébré à Girolles en 2024

Malheureusement nous avons enregistré les décès de :
M. Daniel Martinasso
M. Benoit Gaillotte
M. Jean Luc Pautard

Nous pensons chaleureusement à leurs familles.

La vie communale

Peut-on faire brûler les déchets verts dans son jardin ?

L'article 84 du règlement sanitaire interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous les autres déchets polluants. Au sens de la loi de Juillet 1975 les déchets verts font partie des ordures ménagères. Toutefois pour Girolles les brûlages de bois et végétaux non souillés pourraient être tolérés mais en respectant les règles élémentaires de considération du voisinage. Il ne faut donc brûler que de manière exceptionnelle les bois secs (en aucun cas l'herbe de tonte ou tout autre déchet vert) en veillant à ne pas gêner l'entourage.

Nous comptons sur le bon sens de tous afin que nous ne soyons pas contraints par la loi de prendre un arrêté d'interdiction totale suite à des plaintes de riverains

Ce que dit la loi (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Règle générale :

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs [déchets ménagers](#) à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte en cas d'absence de déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un [compostage individuel](#).

Sanctions : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À noter : Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour [nuisances olfactives](#).

Exceptions : Dans les zones rurales ou péri-urbaines **où aucun système de collecte n'est prévu et qui sont dépourvues de déchetterie**, ce qui n'est pas le cas pour Girolles, un particulier peut faire brûler ses déchets verts dans son jardin :

- entre 11h et 15h30 de décembre à février,
- de 10h à 16h30 le reste de l'année,
- et dans tous les cas sur des végétaux secs.
-

En pratique, un arrêté préfectoral disponible en mairie précise les conditions de ce brûlage.

Arrêté préfectoral contre les bruits :

L'arrêté Préfectoral du 13 Novembre 1991 relatif à la lutte contre les bruits gênants stipule :

Article 5 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30
- les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H et de 16 H à 18 H

Ces horaires représentent le maximum autorisé au niveau départemental. Toutefois les communes peuvent, en cas de nécessité, réduire ces plages horaires par arrêté.

Article 6 : Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanant de ces propriétés, tels que ceux provenant d'appareils ménagers, d'appareils et dispositifs de diffusion sonore (TV, hifi, vidéo), d'instruments de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Article 7 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. L'Arrêté Préfectoral en date du 3 Mai 1994 précise que les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : veilles de Noël et du Jour de l'An, fête de la Musique, fête Nationale du 14 Juillet, fête patronale annuelle de la Commune.

Comme pour le brûlage, nous comptons sur le bon sens de tous afin que nous ne soyons pas contraints de prendre un arrêté de diminution des plages horaires

Quelques rappels

● Pour les **bruits de voisinage** : bricolage, jardinage, tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, etc... Les horaires sont les suivants :

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde "sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage".

● **Brûlages de végétaux :**

Tout brûlage à l'air libre est interdit, même dans un incinérateur.

Le respect de toutes ces mesures permet d'éviter des conflits de voisinage qui peuvent rendre parfois la vie invivable.

Pour rappel : le site internet de la commune est consultable sur Google en tapant : « Girolles.fr »

REPAS DE NOEL

Le dimanche 15 Décembre à 12hrs 30 les habitants qui le souhaitent ont pu partager un repas ouvert à tous et préparé par Christian Sauer des Chambres d'hôte « **Girolles Les Forges** ». Ce repas est offert par la municipalité aux personnes de plus de 70 ans a fait l'objet d'une animation offerte par l'association du « **Théâtre des Grivaux** » Cette animation a été réalisée par **Maryannick et Patrick de MA ANIMATIONS**. Les personnes ne pouvant pas assister au repas ont reçu un colis.



Noël des enfants



Ce même jour, à 17 h les enfants de Girolles se sont réunis à la salle des fêtes répondant à l'invitation de la municipalité.

Ils ont pu assister à spectacle offert par le Théâtre des Grivaux. Ensuite le Père Noël a procédé à la distribution des cadeaux.

L'après-midi s'est clôturée avec un goûter offert par la troupe du théâtre des Grivaux.

Merci à Tous pour le travail accompli



Plantes exotiques envahissantes

Nous sommes parfois tentés de jeter nos déchets verts issus de nos jardins en forêts ou dans un autre milieu naturel.

On se dit que c'est naturel et que le tout va se décomposer et disparaître sans pollution et sans dégrader le milieu.

Mais les choses ne sont pas aussi simples.

Hormis le fait que le dépôt n'est pas très esthétique dans le paysage, les végétaux de votre jardin peuvent contenir des graines ou des parties de plantes exotiques.

Celles-ci peuvent alors se développer et se propager dans le milieu où vous les avez déposées. Elles supplantent alors les espèces indigènes en place et transforment ainsi le milieu. Cela entraîne une perte de la biodiversité avec toutes les conséquences que cela implique.

C'est le cas de la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), fortement invasive. En effet, un morceau de n'importe quelle partie de cette plante, de la taille d'un ongle, suffit à installer un nouveau foyer. A cela s'ajoute le risque sanitaire.



Par exemple, l'ambrosie (*ambrosia sp*), qui est une plante très allergène, peut être présente dans vos paquets de graines de tournesol pour les oiseaux. Cette espèce peut donc se retrouver rapidement dans vos jardins.

La lutte contre ces espèces exotiques envahissantes est très compliquée et très coûteuse. Cela se solde souvent par un échec avec des efforts constants pour éviter sa propagation.

Alors, s'il vous plait, même si vous pensez que vos déchets verts sont exempts d'espèces exotiques, jetez-les en déchèterie. Vous préserverez ainsi nos écosystèmes naturels.



Le saviez-vous ? Les plantes envahissantes exotiques, tels que le laurier-palme ou laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) ou encore l'arbre à papillons (*Buddleja davidii*), que nous retrouvons dans les forêts et autres milieux naturels sont en vente libre dans les jardinerie.



Le théâtre des Grivaux vous présente ses meilleurs voeux en cette nouvelle année 2025.

La troupe se compose de 10 personnes, ce qui nous permet d'assurer un spectacle d'environ 2 h. Merci à Christelle Sirugue de nous avoir rejoint. De nombreux fidèles spectateurs nous ont permis d'offrir une animation musicale (Maryannick & Patrick : chanteurs animateurs) lors du repas de Noël de la commune. Nous avons également organisé un petit spectacle avant la distribution des jouets de la mairie par le père Noël pour les enfants suivi d'un goûter pour tous.

Lors de notre assemblée générale, nous avons pris la décision de faire un don annuel à une association. Pour l'année 2024, la recette d'une représentation a été remise à l'association "Le combat de Léna contre le cancer"

Si l'activité théâtre vous intéresse, n'hésitez pas à nous rejoindre dans une ambiance chaleureuse. Contact : Jeannot au 03 86 33 59 44

PROGRAMME 2025

Salle des fêtes de GIROLLES

SAMEDI 22 & 29 mars et 5 avril à 20h30

DIMANCHE 23 mars et 6 avril à 14h30

A la mer où à la montagne de Jérôme DUBOIS

Sexy-Flag de Christian ROSSIGNOL

Réservation chez Jeannot BALDE

03 86 33 59 44 ou theatregrivaux@aol.com



photos représentations 2024

NUMEROS UTILES

Difficulté passagère, besoin de conseil, d'un coup de pouce dans divers domaines (aide alimentaire, logement, budget, accès aux droits, petite enfance, adolescence, estime de soi.) vous pouvez contacter les organismes suivants :

-Les Restos du Cœur : Impasse de la rue de Lyon, 89200 Avallon
03.86.34.44.44

-Croix Rouge française : 11 rue du Général Leclerc, 89200 Avallon
03.86.34.08.99

-Secours Populaire : 8 avenue de la République, 89200 Avallon
03.86.31.65.16

-Conseil Départemental : 7 route de Paris, 89200 Avallon
03.86.34.95.30
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

-Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne :
1 allée de la Croix Sirot, 89200 Avallon
Ouvert le lundi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30
Le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Le jeudi de 8h30 à 12h.

UDAF Agora : 17 place Vauban, 89200 Avallon
03.86.31.65.30

-Domanys (logement) : 8 avenue Victor Hugo, 89200 Avallon
Accueil physique à Avallon : lundi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Mardi de 10h à 12h
Jeudi et vendredi de 14h à 16h.
Accueil téléphonique : 03.86.18.09.50 (8h30/12h et 13h30/17h)

-ADAVIRS : Association d'Aide aux Victimes : place du Palais de Justice –
89000 Auxerre
03.86.51.66.14

Comité des Fêtes de Girolles activités 2024

• Le 17 février 2024, 8 personnes ont participé à notre première **SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ**.

• Le lundi de Pâques, 12 enfants ont participé à une **CHASSE AUX OEUFS** sur la Place des Tilleuls, accompagnés par 19 adultes.



• Le 6 avril 2024, un **ATELIER CUISINE** a rassemblé 12 cuisinières pour l'élaboration de rosquillas dans une très bonne ambiance. Elles ont été rejointes par 6 personnes pour la dégustation.

• Le 14 avril 2024, le soleil et 24 personnes (adultes et enfants) étaient au rendez-vous pour une **PROMENADE NATURALISTE** aux alentours de Girolles.

D'autres promenades, moins fréquentées, mais tout aussi intéressantes, eurent lieu en mai, juin et octobre.





• Le 26 mai 2024, notre **VIDE-GRENIERS** a rassemblé 57 exposants sur 301 m² malgré une météo capricieuse le matin.

• Le 27 juillet 2024, la compagnie **l'Otr CIRK** a présenté son nouveau spectacle d'1 h 30 sur la place des Tilleuls, malgré une pluie fine mais persistante. Bravo à elle !



• Le 19 octobre 2024, un nouvel **ATELIER CUISINE** réunissait 5 participantes pour l'élaboration d'une recette surprise : une tortilla.

• Le 31 octobre 2024, parents et enfants costumés défilaient dans Girolles à l'occasion d'**HALLOWEEN**. Merci à tous les Girollois qui leur ont offert tant de bonbons !...



- Le 16 novembre 2024, notre 2^e **SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ** réunissait 12 personnes. Le repas apporté par chacun, partagé entre deux parties de jeux, a fait passer un moment convivial aux participants.

- Le 30 novembre 2024, deux randonnées de 5 et 10 km, organisées au profit du **TÉLÉTHON**, ont attiré 42 randonneurs, accueillis à leur retour avec pâtisseries et chocolat chaud.

355 € ont été récoltés. Le comité des fêtes de Girolles a reversé 400 € au Téléthon.

- **Permanences mensuelles à la BIBLIOTHEQUE :**

64 ouvrages ont été empruntés par 13 personnes.

La bibliothèque a reçu en dons 210 livres et revues, dont 130 livres pour enfants.

A la suite de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2025, les membres du Comité des Fêtes de Girolles sont :

Marie-Annick DE RYCKE (07.72.08.77.41), Christelle VARET, Marie-Luce GUYOT, Pascal VIENNOT, Christian BRUNEAU, Sylwia LEDUC, Bernard MASSOL, Marie-Laure PEREIRA.

Nos manifestations vous séduisent ? Vous aimeriez nous aider à en organiser de nouvelles ? Rejoignez notre équipe, nous vous accueillerons avec plaisir ! N'hésitez pas à nous contacter ou à nous adresser un courriel sur cdfgirolles89@orange.fr

- **Activités permanentes :**

- Poursuite des **randonnées** aux alentours de Girolles : 2 h le mardi.

Contactez Marie-Luce Guyot au 06.71.53.76.89 pour connaître l'heure du rendez-vous.

- **Permanences à la bibliothèque** le 2^e samedi de chaque mois de 15 h 30 à 17 h 30 :
Soit, pour le 1^{er} semestre 2025, les : **8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin.**

Marie-Annick DE RYCKE

Nature : les pézizes

Pouvant évoquer la topaze de par leur nom, les pézizes n'ont rien à voir avec ces bijoux. Ce sont en effet des champignons proches des morilles et des truffes et qui comptent près de 200 d'espèces, réparties dans plusieurs familles.

Les pézizes, quoique parfois de formes très irrégulières, se présentent souvent comme une coupe plus ou moins creuse. Elles poussent au sol sur la terre nue, sur le bois mort, les débris végétaux ou mêmes les excréments. Leur couleur est souvent brune ou orangée, mais peut être aussi très vive ; violacée, rouge, bleue, jaune, etc.

Quelques espèces sont comestibles quoique peu estimées, sauf une : la Pézize veinée, mais toutes sont très toxiques crues et mêmes cuites pour certaines.

Le rouge vif éclatant de la **Pézize écarlate** (*Sarcoscypha coccinea*) permet de la reconnaître facilement.

En forme de coupe, elle possède un petit pied court fortement attaché à son support. Elle mesure de 1 à 8 cm.

Commune, on la rencontre surtout en février, dans les lieux humides, sur le bois moussu, au sol.



02/02/2013, Vau de Bouche, près des grottes de Girolles.

La **Pézize des Cèdres** (*Geopora sumneriana*) apparaît tôt au printemps. Son association avec les cèdres trahit la symbiose étroite qui les unit. Souvent en groupe, elle est peu commune.

Se présentant sous la forme d'une boule creuse de 5 à 8 cm de diamètre, enterrée sous la surface, elle s'ouvre à maturité au ras du sol, ce qui laisse apparaître son intérieur gris clair à crème.



02/03/2020 près du pylône, à proximité des cèdres.

Jean-Luc De Rycke (Texte et photos)

Insolite : la Coupe Gordon Bennett

... vue depuis mon jardin.

Observation.

C'était le dimanche 15 septembre 2024, à Girolles,

De 14h30 à 15h40 5 ballons passent dans le ciel un peu au nord du bourg, lentement poussés par un vent faible en direction de l'ouest-sud-ouest.

Ballons météo ? Ballons « habités » ?

Puis leur diamètre estimé à au moins une dizaine de mètres, voire plus, leur forme et leur allure de vol me font vite pencher vers la deuxième hypothèse, d'autant que je distingue une nacelle sous les plus proches.

Sur le cinquième je crois déchiffrer les caractères 2ON2D (en fait ZONZO après recherches sur Internet, et correspondant à un ballon polonais). Les précédents n'ont pas d'inscriptions discernables et paraissent tout blanc, La face brillamment éclairée par le soleil contraste fortement avec la face opposée.



Un sixième ballon est aperçu un peu plus tard, loin au NNO au ras de l'Horizon. Un septième et dernier apparaît enfin, vers 17h, au NE, au dessus de la petite forêt et traverse tranquillement le ciel à son tour.

Après quelques recherches sur Internet, je découvre que ces ballons étaient en fait les concurrents d'une grande compétition internationale : **La Coupe aéronautique Gordon Bennett.**

Historique.

Du nom d'un riche américain vivant en France, passionné de sports et qui l'a sponsorisée à ses débuts, la Coupe aéronautique Gordon Bennett est la plus ancienne et la plus renommée des courses du championnat du monde de distance de ballon à gaz.

Sa 1^{ère} édition eu lieu en 1906 avec 16 équipages au départ, à Paris.

Après plusieurs interruptions dues notamment aux guerres, cette compétition n'est redevenue annuelle qu'en 1980.

Technique.

A la différence des montgolfières qui sont des ballons à air chaud, ouverts dessous et équipés de brûleurs, les ballons à gaz sont des aérostats constitués d'une enveloppe sphérique fermée et gonflée à l'hydrogène ou à l'hélium.

Dans cette compétition, les 1000 m³ d'hydrogène qui gonflent chaque ballon (d'un diamètre d'environ 12,5 m) permettent de soulever une charge de 1450 kg. Celle-ci comprend l'enveloppe et son gaz, une nacelle minuscule de moins d'1 m² et son équipage de 2 personnes, tout un ensemble d'équipements divers (informatique, radio, météo, balise GPS,...), de l'oxygène pour respirer aux hautes altitudes, 450 à 750 kgs de lest (eau et sable), etc...

Seuls moyens pour se diriger : prendre de l'altitude ou en perdre pour se trouver dans les vents les plus favorables, en lâchant du lest pour monter ou bien en dégonflant un peu le ballon pour descendre.

Edition 2024

Le départ de la 67^{ème} édition a eu lieu à Munster, au nord-ouest de l'Allemagne. Ce sont 21 équipages de 12 nationalités qui ont pris l'air le samedi 14 septembre en début de nuit. Les départs étaient échelonnés entre 20 et 21h.

Le lendemain, le premier concurrent à se poser, fut un équipage belge qui mit pied à terre dans l'Allier, un peu avant Montluçon, après 707 km de vol.

Un ballon polonais (celui apparemment vu à Girolles le dimanche à 15h30) devait se poser aux environs de Sauternes, au SSO de Bordeaux, le lundi à 7h40, après 1027 km parcourus.



Préparatifs l'après-midi avant le départ

La plupart des autres concurrents parvint néanmoins à atteindre l'Espagne, en survolant les Pyrénées à l'ouest, ou même l'Océan Atlantique pour quelques-uns. L'équipage autrichien vainqueur posa son ballon à l'extrême sud-est du Portugal, au bord de l'océan, après 67 heures et 1 minute de vol et 2111 km parcourus, devançant de très peu deux équipages suisse et allemand. Les équipages français prirent les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} places.

Les records de l'épreuve toutes éditions confondues sont de 92 h et 11 minutes pour la durée en vol, et de 3400 km parcourus (lors d'éditions différentes).

En 2025, le départ aura lieu en France, à Metz, le 5 septembre prochain. Peut-être aurons-nous l'occasion de les apercevoir à nouveau ! Qui sait ?

Jean-Luc De Rycke

Fonctionnement du système d'épuration communale

En premier tous les effluents collectés sur l'ensemble du réseau arrivent à la station de relevage que tout le monde connaît puisque chacun passe devant en se rendant à Avallon



Dans cette station 2 pompes : leur fonction : remonter les eaux usées jusqu'à la conduite d'évacuation vers la station d'épuration

Ces 2 pompes fonctionnent en alternance. Leur déclenchement est actionné par des poires de niveau : dès que ce dernier est atteint la mise en route est enclenchée.



Sur la photo de gauche on peut voir les 2 pompes dans le fond, les poires de niveau en bleu le panier de récupération des objets malencontreusement (ou pas) déposés dans les toilettes, l'échelle d'accès, la conduite d'évacuation en cas de débordement. Ces derniers intervenants à la suite d'éventuelles pannes de pompe, coupure

d'électricité, ou obstruction par des objets ne devant pas se retrouver là. Toutefois ces débordements ne devraient plus se produire. En effet nous venons d'installer un système de contrôle des niveaux de débordements (Photo de droite support blanc)

Pour rappel rien ne doit être jeté dans les toilettes hormis le papier WC : tous les objets autres peuvent obstruer ou détériorer les pompes (protections etc...) Merci de penser à ceux qui doivent intervenir pour désobstruer les pompes en ne jetant rien d'autre que du papier WC dans les toilettes

La fosse

Après ce poste les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration dans la fosse de décantation ci-dessous

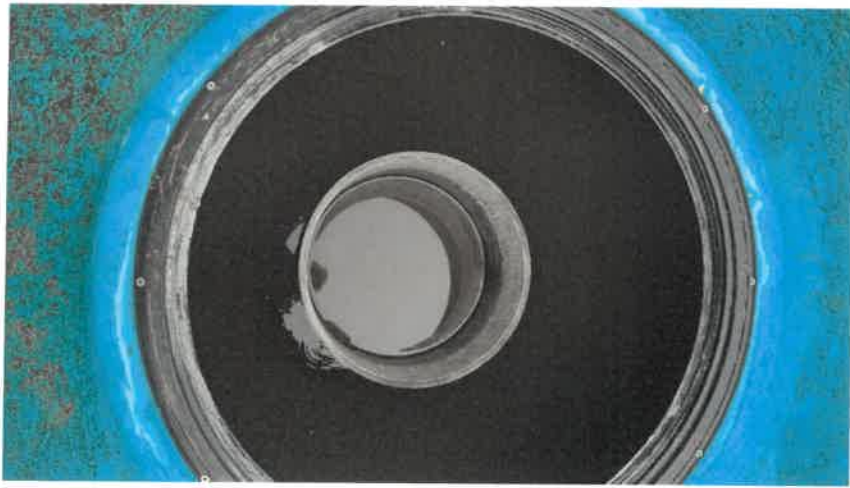
Cette dernière d'une capacité de 60m³ est vidangée 1 fois par an. Nous y prélevons lors de cette vidange 30m³ constitués des boues de fonds (les + lourdes et les graisses de surface plus légères) Cette opération permet d'éviter l'encrassement des massifs filtrants

Ces boues sont ensuite évacuées par une société spécialisée et traitées sur aire de paillage conformément à la législation



Le décolloïdeur

Le décolloïdeur est un appareil destiné à protéger efficacement les systèmes d'épandage et donc leur pérennité, lors de réentrainement des boues de la fosse toutes eaux. Le décolloïdeur constitue ainsi un bon indicateur d'alerte. Le filtre du décolloïdeur est constitué de pouzzolane pour une meilleure performance.



La chasse

A ce stade les eaux usées, sont déjà bien bien séparées des boues, Cet élément permet, en basculant par gravité, d'envoyer environ 1.5 M3 d'eau (une bâchée) vers le répartiteur Chaque bâchée est comptabilisée avec l'aide de la poire visible sur la photo ci-dessous et enregistrée sur un cadran situe à l'extérieur. A ce stade la pluviométrie est également relevée



Le répartiteur



C'est le dernier élément avant l'épandage sur les massifs filtrants. A chaque trou sur la photo correspond un bac à sable filtrant. Ce répartiteur comme son nom l'indique envoie chaque bâchée, du fait de sa rotation, alternativement sur un des 8 bacs à sable

Les bacs à sable



Les bacs à sable sont au nombre de 16, soit 2 rangées de 8. Ils sont en service par moitié.

8 sont en service et 8 au repos La rotation se fait en principe tous les 15 jours mais peut être adaptée en fonction de la pluviométrie.

Ensuite après filtration à travers les bacs à sable l'eau est rejetée en milieu naturel. L'été en épandage dans la plantation de peupliers, l'hiver dans le ruisseau si le débit le permet.

Des analyses de l'eau rejetée et un suivi de la station sont réalisés par les services départementaux (SATESE) et la police de l'eau.

B Massol


INFORMATION ÉLU


#PRÉSENTS POUR LES ÉLUS


Commune de : 89188 GIROLLES

Période p-1 : 01 / 2023 à 12 / 2023
 Période p : 01 / 2024 à 11 / 2024



PRÉVENTION		p-1	p
			
Actions de prévention en heures / gendarme		0	0

INTERVENTION		p-1	p
			
Nombre total d'interventions		1	3
Dont différends Violences intrafamiliales		0	0
Dont accidents de circulation routière		0	0
Dont tapages		0	0
Dont divagations		0	0
Dont ivresses publiques et manifestes		0	0

SÉCURITÉ ROUTIÈRE		p-1	p
			
Nombre total d'infractions		1	4
Dont infractions stupéfiants-Alcool		1	3
Total heures de sécurité routière		0	10
Nombre d'accidents corporels		0	0
Nombre de tués		0	0
Nombre de blessés		0	0

DELINQUANCE		p-1	p
			
Nombre total d'atteintes aux biens		3	5
Dont Cambriolages		1	2
Dont Vols liés aux véhicules		0	1
Destructions et dégradations		1	0
Dont débris d'ordres ou déchets		0	0

PRÉSENCE		p-1	p
			
Total heures / gendarme sur la commune		22	50



INFORMATION ÉLU

#PRÉSENTSPOURLESÉLUS

Commune de : 89188 GIROLLES

Période : 01 / 2021 à 12 / 2021
 Période : 01 / 2022 à 12 / 2022

Endorsement
 #REPNDRÉPRESENT
 #ReprendrePrésent



SÉCURITÉ ROUTIÈRE		P	I	D
Nombre total d'infractions	1	1		
Dont infractions stupéfiants-Alcool	0	0		
Total heures de sécurité routière	15	5		
Nombre d'accidents corporels	0	0		
Nombre de Tués	0	0		
Nombre de Blessés	0	0		

INTERVENTION		P	I	P
Nombre total d'interventions	5	5		
Dont différends familiales	0	0		
Dont accidents de circulation routière	0	0		
Dont tapages	0	0		
Dont divagations	0	0		
Dont ivresses publiques et manifestes	0	0		

DÉLINQUANCE		P	I	P
Nombre total d'offenses aux biens	1	2		
Dont Camionnages	0	0		
Dont Vols liés aux véhicules	0	0		
Destructions et dégradations	0	0		
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	0		

PRÉVENTION		P	I	P
Actions de prévention en heures / gendarmerie	12			1

PRÉSENCE		P	I	P
Total heures / gendarmerie sur la commune	66			48

